

ASSR 1: ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PASSATION DE L'ÉPREUVE QUI N'A PAS PU AVOIR LIEU EN MAI 2020

Chaque année c'est dans le cadre du CESC, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté que se déroulent les séances d'éducation à la sécurité routière.

Les élèves sont sensibilisés à la sécurité routière par le passage des Attestations Scolaires ASSR 1 et 2, obligatoires pour tous les jeunes nés à partir du 1er janvier 1988.

Il s'agit d'aider les élèves à acquérir une connaissance des règles et à repérer les bons comportements dans un contexte de partage de la route en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste et passager.

Cette année, suite au confinement annoncé le 17/03/20 les élèves de 5^{ème}, n'ont pas pu passer cet examen, c'est pourquoi il est mis en place sur le mois de Novembre avec le déroulement suivant :

1 - Préparation

- Des séances d'entraînement auront lieu au collège selon le planning ci-dessous :

Classe	Date	Horaires
4ème 1	Mardi 17 novembre 2020	8h30 - 9h25
4ème 2	Mardi 10 novembre 2020	8h30 - 9h25
4ème 3	Lundi 16 novembre 2020	13h55 - 14h50
4ème 4	Lundi 16 novembre 2020	11h30 - 12h25
Ulis	Lundi 09 novembre 2020	13h55 - 14h50

- Pour se préparer dans les meilleures conditions voici deux sites internet pour s'entraîner :

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>
<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

2 - Le passage de l' épreuve :

Elle aura lieu le lundi 23 novembre 2020 à 14h50.

D'une durée de 20 à 25 mn, l'épreuve est passée dans des conditions d'examen à partir d'une projection vidéo des questionnaires.

Chacune des 20 questions correspond à un point.

L'attestation est validée à partir de la note de 10/20.

Attention à ne pas être en retard (l'accès à la salle sera alors refusé).

Une unique épreuve de rattrapage sera organisée fin novembre – début décembre 2020